

Sont présents les membres élus titulaires, le représentant de la direction :

- ✓ Aurélie GEFFROYD
- ✓ Sandrine VIAUD
- ✓ Christophe GROULT

1. Projet d'orientation de la formation professionnelle pour 2026

À la suite des bilans annuels et aux besoins exprimés, les projets de formation pour 2026 sont les suivants, correspondant principalement à trois axes :

- Agents de service : mise à jour des compétences
- Techniciens et polyvalents : mise à jour des compétences, sécurité.
- Supports et encadrement : développement de compétences règlementaires, sécurité

Etat	Date de formation	Nom personnes formées	Objet de la formation	Organisme	Lieu de la formation	Nbre total jours
Devis en cours	?	LIANCKE Lydie	DP 100 La vie du contrat de travail	INHINI		
Programme	26/02 au 06/03/26	GROULT C	Certibioide	INHINI	distanciel	
Programme	17/03/2026	PRIEURJ, SERREAU S, SOULLIER P, ROUGELOT F, DELETANG J, POIDEVIN M	Passeport Propreté	FORMAPRO	La Baule	1
Programme	15/04/2026	BRAHIMI B, LE GACY, BACAR Y, KUNII, CHEVALLIER D, BNERTHOU I	Passeport Propreté	FORMAPRO	La Baule	1
Fait	16 et 17/02/2026	CARNEIRO C, CHEDOTAL N, ELUARD N, LECOQ R, OIRY W,	BS	FORMAPRO	La Baule	2
Fait	12/01/2026	COUTINHO C, LIANCKE L, CALVI I, SEJEON S, ERCOLI L, LEGOUALLEC P, CHEVALLIER D, PELLERIN L, BOULLAND D,	Manipulation extincteurs	EXTINCTEUR NANTAIS	La Baule	0,5

Une partie du budget de ce programme de formation sera soumis à un autofinancement. Sauf formations obligatoires qui viendraient à être mis en évidence en cours d'année ou nécessité stratégique par rapport à un nouveau marché, ce programme n'est donc pas appelé à évoluer.

2. Avis du Comité d'entreprise à la suite du vote

Les membres du CSE votent et donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés aux orientations sur les actions de formation.

Signature des membres du
Comité Social et Economique

Signature
du représentant de la Direction

Sont présents :

- ✓ Les représentants du CSE : Aurélie GEFROYD et Sandrine VIAUD
- ✓ Le représentant de la direction : Christophe Groult

1- Ouverture de la réunion à 11H00

✓ **COMPETENCES DU COMITE D'ETABLISSEMENT**

2- Questions préalablement posées par les représentants du personnel

Lorsqu'il neige, doit-on se rendre au travail ?

Oui, sauf si les déplacements représentent un danger. Dans ce cas, chaque salarié devra prévenir son responsable de secteur, soit par téléphone, soit par SMS.

Si non, la journée est-elle rémunérée ?

Non, sauf si le salarié récupère ses heures sur les jours suivants tout en respectant le nombre d'heures journalier légal. Le salarié devra prévenir son responsable de secteur afin que ce dernier informe les clients qu'un rattrapage sera effectué.

Est-il possible d'avoir le retour des feuilles de congés même si ceux-ci sont considérés accordés ?

Oui, mais uniquement à la demande du salarié, et les retours seront envoyés exclusivement par mail.

Est-il possible de prévenir les agents qui doivent faire un remplacement de congés plus tôt que le vendredi pour le lundi suivant ?

Oui, lorsque le salarié ayant posé ses congés a bien respecté le délai de prévenance. Toutefois, il peut arriver qu'un salarié soit remplacé par un saisonnier et que ce dernier décide finalement de ne pas se présenter. Dans ce cas, nous ne pourrions pas respecter ce délai.

Peut-on savoir qui nous remplace pendant nos congés ?

Oui, mais uniquement à la demande du salarié, formulée auprès de son responsable de secteur.

Quel est le temps et la fréquence prévus pour le nettoyage/lavage du véhicule ?

Lors de la réunion du CSE du 23 juin 2023, cette question avait déjà été posée et il avait été convenu qu'un temps de 15 minutes par mois était suffisant. Par ailleurs, chaque salarié disposant d'un véhicule de service peut recevoir mensuellement cinq jetons de lavage (station de lavage E. Leclerc), qu'il peut récupérer à l'agence. Ils ont ainsi la possibilité, lorsqu'ils effectuent le plein de carburant, d'en profiter pour passer le véhicule aux rouleaux de lavage.

**Compte rendu Réunion de CSE
CHROME
du 27.02.2026 à 11H00**

Pourriez-vous inclure et faire figurer ce temps sur les plannings des agents concernés ?

Oui, et la modification des plannings sera effectuée dans les prochains mois, avant la saison estivale.

3- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 09/01/2026 est approuvé par 2 voix sur 2.

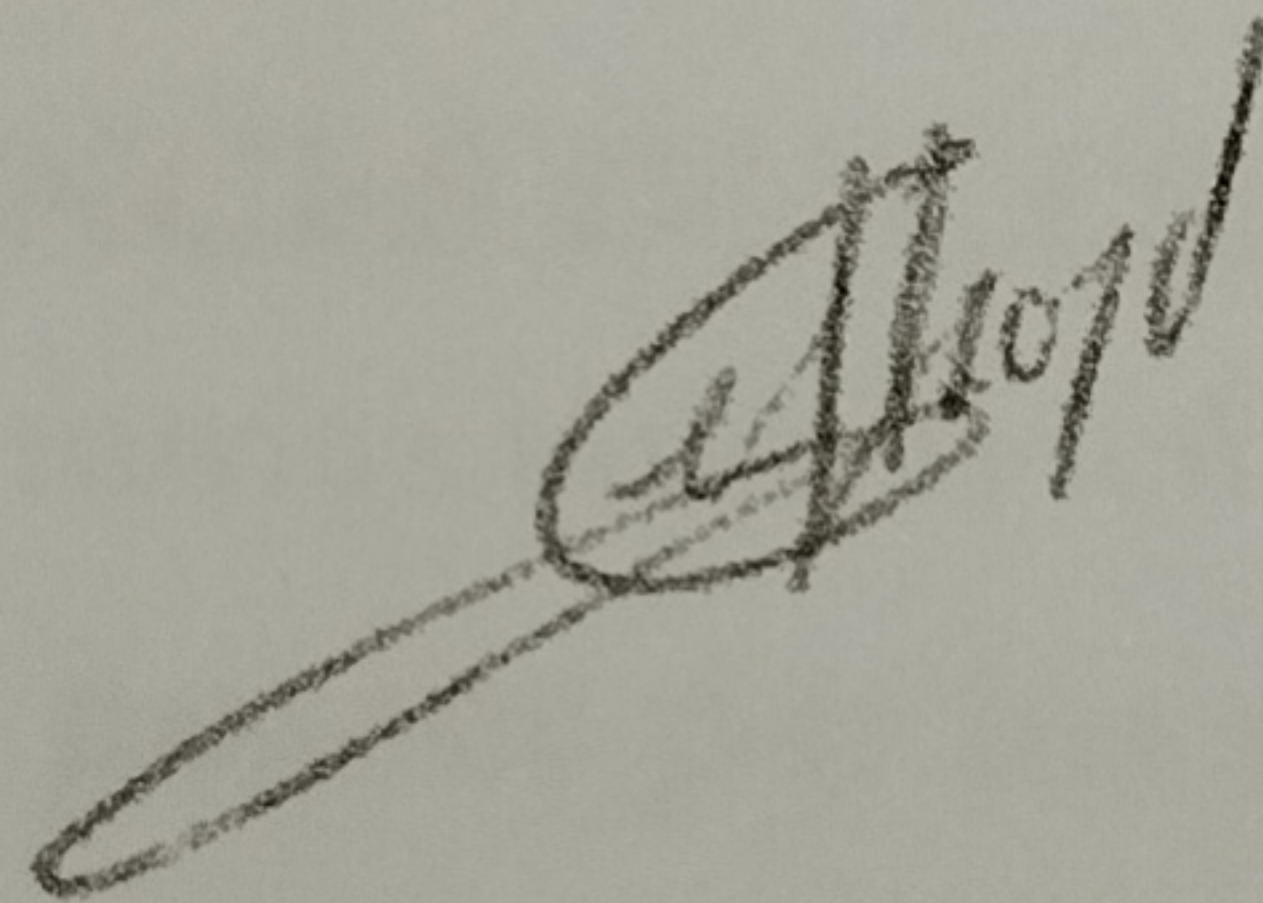
4- Sujets présentés par le représentant de la direction

- ✓ Présentation pour approbation du Plan d'Orientation de la formation
Les membres du CSE votent et donnent 2 avis favorables sur 2 votes exprimés aux orientations sur les actions de formation.

Fin de la réunion à 12h30

Date de la prochaine réunion : 27/03/2026 à 11H00.

Signature du secrétaire CSE



**Signature
du représentant de la Direction**

